

Charte de déontologie des thérapeutes de famille de l'Association Genevoise de Thérapies Familiales

Les thérapeutes de famille de l'A.G.T.F. sont des professionnels, formés à l'approche systémique et à la thérapie familiale. Issus de professions différentes, ayant chacune leur code de déontologie propre qui les engage, ils adoptent une charte de déontologie commune à leurs pratiques de thérapie familiale.

Le thérapeute adhère aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son éthique l'engage à observer les règles suivantes :

1. Respecter la dignité et l'intégrité de toute personne qui consulte. Favoriser entre les membres de la famille des relations qui respectent cette dignité et cette intégrité.
2. Reconnaître la diversité des situations et leurs potentialités de changement. Le thérapeute prendra en compte la situation et le contexte de vie de la famille, les liens intergénérationnels et l'évolution des modes d'alliance.
3. Garantir la confidentialité des données et informations, confiées et reçues et ce, même après a prise en charge, conformément aux dispositions légales (notamment articles 321 et 321bis du Code pénal « violation du secret professionnel et secret professionnel en matière de recherche médicale », loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992).

En particulier, obtenir l'accord écrit et éclairé avant toute utilisation d'éléments confidentiels à des fins publiques, notamment d'enseignement ou de recherche.

4. Informer les participants des conditions techniques et pratiques du déroulement de la thérapie et s'assurer de leur consentement.
5. Assurer sa propre formation continue afin de développer ses connaissances et ses compétences.

Le thérapeute familial A.G.T.F. est responsable de la conduite de la thérapie, porte cette présente charte à la connaissance des personnes qui le consultent et leur en remet copie.

Tout participant à une thérapie peut, en tout temps, et en particulier en cas de plainte, écrire à :

AGTF
Dresse Loraine ROTH
Présidente
A l'att. de la Commission de Déontologie
13, Cours des Bastions
1205 Genève

Signature
thérapeute A. G. T. F.

Charte acceptée par le groupe des thérapeutes de l'A.G.T.F. à l'assemblée du 29.05.1997.

L'adresse de la Présidente a été actualisée le 12.10.2010